

Date de la convocation :
26/01/2022
Date d'affichage :
02/02/2022

**COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 01^{er} FEVRIER 2022**

Sous la présidence de Monsieur Yves RUDIO, maire
Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 10
Conseillers présents : 09
Procurations : 01

Présents : Marie-Hélène BEINSTEINER, Jessica CLEISS, Gabrielle EHRETSMANN, Cyrille HAEHNEL, Jean-Georges KOLB, Nicolas LANNON, Jérôme LEFEVRE, Christian VOEGELE

Absents excusés : Olivia HUMANN (procuration à Marie-Hélène BEINSTEINER)

La secrétaire de séance est désignée par Monsieur le maire : Monsieur Cyrille HAEHNEL

ORDRE DU JOUR

01. *Approbation du PV de la réunion du C.M. du 07 janvier 2022*
02. *Motion : Prise en compte du Droit local en Alsace-Moselle pour le calcul de la durée annuelle du travail dans la fonction publique*
03. *Entretien du complexe sportif en 2022*
04. *Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie-aux-Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)*
05. *Divers*

01. Approbation du PV de la réunion du C.M. du 07 janvier 2022

Remarques : RAS

Le procès-verbal de cette réunion ne suscitant plus aucune remarque, il est approuvé par les membres présents lors du conseil de ce jour.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

02. Motion : Prise en compte du Droit local en Alsace-Moselle pour le calcul de la durée annuelle du travail dans la fonction publique

Le droit local alsacien-mosellan prévoit expressément le chômage de l'ensemble des jours fériés et garantit aux travailleurs deux jours fériés supplémentaires, le Vendredi Saint et la Saint-Etienne.

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas mis fin à cette réglementation. Elle n'a pas même évoqué le cas de l'Alsace-Moselle. Dans sa circulaire en date du 21 décembre 2021, Madame la préfète du Bas-Rhin a pourtant indiqué que les collectivités et établissements publics devaient "prendre des délibérations fixant le temps de travail à 1607 heures"? Elle s'appuyait sur une réponse ministérielle du 5 août 2021 qui, sans motiver, affirmait que "la base d'annualisation de la durée de travail reste fixée à 1607 heures, indépendamment du nombre de jours chômés fixé dans ces départements".

Une telle position ne tient pas compte de l'existence des deux jours fériés supplémentaires ni de leur caractère chômé.

Pour obtenir le volume d'heures de 1607 heures, le calcul tient compte, à l'échelon national, donc hors prise en compte du droit local, de 8 jours fériés en moyenne. Le nombre de jours fériés à partir duquel est calculée cette moyenne est de 11 jours. Or, le droit local impose que la moyenne des jours fériés tombant sur un jour travaillé soit calculée à partir de 13 jours, avec pour conséquence un résultat différent. La moyenne serait plus élevée et le nombre d'heures à effectuer sur l'année serait nécessairement réduit.

Demander aux agents d'Alsace-Moselle d'effectuer le même nombre d'heures de travail que dans les autres départements revient à leur faire récupérer les heures correspondant aux deux jours supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Weinbourg demande à ce qu'il soit tenu compte du droit local en Alsace-Moselle et que soit respecté, dans le cadre du calcul de la durée annuelle du travail, le droit de nos agents aux deux jours fériés locaux supplémentaires.

Par conséquent, le conseil municipal de Weinbourg demande à ce que la durée annuelle de travail de nos agents soit fixée à 1593 heures.

Nombre de votants : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

03. Entretien du complexe sportif en 2022

Monsieur le maire informe les élus avoir réceptionné trois factures de l'entreprise COSEEC sports et environnement (6 Avenue Jean Prêcheur à DUPPIGHEIM) pour l'entretien du complexe sportif municipal. Les prestations représentent les travaux suivants :

Désignation des travaux	Coût en € HT
Traitement sélectif par pulvérisation	840,00
Prestations mécaniques (quatre saisons)	4 210,33
Plan de fertilisation (quatre saisons)	2 118,64
TOTAL 2022	7 168,97

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Weinbourg donne l'autorisation à Monsieur le maire de signer tous documents afférents à ces dépenses et de budgétiser cette somme.

Nombre de votants : 10 POUR : 09 CONTRE : 01 ABSTENTION : 0

04. Fusion des consistoires de Strasbourg, de Sainte-Marie aux Mines et de Bischwiller de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL)

Monsieur le maire informe les élus que le président du Conseil synodal de l'Eglise protestante réformée d'Alsace et de Lorraine (EPRAL) a sollicité la modification des circonscriptions territoriales de cette Eglise.

Le projet présenté par l'EPRAL consiste en la fusion des consistoires réformés de Bischwiller, Strasbourg et Sainte-Marie-aux-Mines. Le nouveau consistoire, issu de cette fusion, prendrait le nom de consistoire de Strasbourg.

Le synode de l'EPRAL, ainsi que les assemblées des trois consistoires concernés, ont approuvé ce projet.

En application de l'article L.2541-14 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est obligatoirement appelé à donner son avis sur la délimitation des circonscriptions des cultes reconnus, en tant que ces circonscriptions intéressent le territoire de la commune ou une partie de ce territoire.

Conformément à l'ordonnance du 26 octobre 1899 relative à la fixation des circonscriptions des consistoires protestants, les consistoires de Bischwiller et de Strasbourg, dont la fusion est souhaitée, couvrent l'ensemble du territoire du Bas-Rhin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Weinbourg donne son accord à la fusion des consistoires de Strasbourg, de Bischwiller et de Sainte-Marie-aux-Mines.

Nombre de votants : 10 POUR : 07 CONTRE : 0 ABSTENTION : 03

05. Divers

05.01. Achat de matériel utilisable par les associations

Monsieur le maire informe les élus qu'il a demandé plusieurs devis, d'une part pour l'achat d'une sono, d'autre part pour l'achat de 10 garnitures (tables et bancs), dans le cadre des investissements en matériel que la commune mettra à disposition des associations. Le devis de l'entreprise Ultra'Son SARL (1 Rue du Baron Chouard à Monswiller) chiffre la sono à 1 526,00 € HT et un devis de l'entreprise OSSWALD (61 Rue Principale à Tieffenbach) chiffre les garnitures à 1 494,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire un sondage auprès des associations pour connaître leurs besoins avant de budgétiser cette dépense.

05.02. Créations en bois

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'un administré est en train de réaliser des bonhommes en bois qu'il propose de disposer sur le ban de Weinbourg, à proximité des entrées de village ou des bancs qu'il a déjà réalisés, en guise de décoration.

La demande a été effectuée auprès du CEI de Bouxwiller pour connaître les contraintes de fixation aux abords des routes. Ces conditions étant contraignantes, le conseil municipal décide de placer ces installations sur des parcelles privées.

Le conseil municipal loue cette initiative prise dans le but d'embellir la commune et remercie vivement ce donateur anonyme.

05.03. Demandes de l'Association La Weinbourgeoise - Frejzitt fer Winbùri

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'Association La Weinbourgeoise - Frejzitt fer Winbùri souhaite prochainement faire la demande auprès de la commune pour installer deux présentoirs muraux afin d'y déposer des carnets de découverte des circuits historiques aux touristes de passage aux heures de fermeture de la mairie. En effet, c'est seulement à la mairie et dans les syndicats d'initiatives que l'on peut les récupérer pour l'instant.

Ces présentoirs seraient transparents et seraient apposés sur des murs du domaine public, l'un à gauche du panneau plan de la Place de la Mairie et l'autre sous le panneau plan du "Brigge", près du restaurant "Le Bois flotté".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de donner son accord de principe pour tenter l'essai et son autorisation à fixer ces présentoirs sur les murs du domaine public. Une convention devra être rédigée pour entériner cette autorisation.

05.04. Assemblée générale de l'Association La Weinbourgeoise - Frejzitt fer Winbùri

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné une invitation à l'assemblée générale de l'Association La Weinbourgeoise - Frejzitt fer Winbùri, en son nom et au nom de Madame Marie-Hélène BEINSTEINER, vice-présidente de la commission municipale 5, en charge notamment des associations.

Monsieur le maire y représentera la commune. Madame BEINSTEINER n'est pas disponible ce jour-là.

05.05. Réunions publiques

Monsieur le maire informe le conseil municipal de l'organisation de deux réunions publiques à venir auxquelles la commission municipale 2 sera présente.

Mercredi 2 février 2022 à 20 heures, la commune invite les riverains du chantier de la Rue du Wetzstein à la salle polyvalente, afin de leur présenter le projet et de répondre à leurs questions. Cette réunion est coorganisée par la Communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre et la commune de Weinbourg. L'entrepreneur GCM, le bureau d'étude EMCH+Berger et le SDEA seront également présents.

Mardi 8 février 2022 à 20 heures, la commune invite certains habitants de la Rue Meyer et de la Rue Hohl ayant occupé les "Schlupf" qui de fait n'existent plus. La commune souhaite trouver avec eux une solution pérenne à cette situation.

05.06. Réunion du bureau de l'Association foncière

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a participé à la réunion du bureau de l'Association foncière (AF) le samedi 29 janvier 2022.

L'AF s'est positionnée sur deux projets en prévision :

- Elle a rejeté le projet du SDEA consistant à dévier le Weinbaechel coulant actuellement le long du chemin de l'AF longeant le terrain de football, afin de le remettre dans le thalweg, son lit d'origine. Ce refus est bloquant, puisque certains membres de l'AF sont propriétaires de parcelles concernées par ce détournement.
- Elle s'est opposée à l'installation d'une antenne Orange de 36 mètres aux lieux-dits Spenweiler ou Riehlenberg. Il est à noter que ni l'AF, ni la commune ne pourront bloquer ce projet, puisque les transactions sont possibles entre l'entreprise et un particulier, propriétaire des terrains.

Par ailleurs, l'AF a programmé des travaux de réfection de ses chemins, décidant même de mettre de l'enrobé sur certains d'entre eux.

Pour finir, elle propose à la commune un échange de services, afin de faire entretenir les rigoles des chemins par l'ouvrier communal, quatre fois par an. En contrepartie, l'AF prendrait en charge la réfection du chemin communal, prolongeant le chemin de l'AF, à l'arrière du cimetière. Ce service donnerait bien entendu lieu à l'établissement d'une convention précisant le rôle de chacune des deux parties.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition de l'AF.

05.07. Projet de jardin d'école

Monsieur Jérôme LEFEVRE, le vice-président de la commission municipale 3, en charge des espaces verts, informe le conseil municipal qu'il a rencontré, le 26 janvier dernier, avec Monsieur le maire, Monsieur Mathieu PAILLE, le directeur de l'école de Weinbourg.

Ainsi, le projet du jardin d'école, en discussion depuis un an, a pu être affiné. La commune préparera la terre dans l'espace des anciens jardins situés entre la maison forestière et la salle polyvalente, à l'emplacement de l'ancienne aire de jeu, afin que les écoliers puissent y mener dès le printemps des activités de jardinage. La commune mettra en place un jardin surélevé rempli de terre végétale, et investira dans des outils nécessaires à cette activité et la coopérative scolaire se chargera d'acheter les semis. Eventuellement, cet espace pourrait être en grillagé.

En avril 2022, les écoliers seront également associés à la plantation des haies et arbustes que la commune mettra en place à l'aire de rencontre multigénérationnelle. Chaque élève pourra planter un arbuste et y apposer son nom.

05.08. Cagnotte pour Monsieur Guillaume ZIMMERMANN

Madame Jessica CLEISS informe les élus que la cagnotte mise en place à l'initiative de la commune a récolté la somme de 750 €. Le mouvement de solidarité avait bien démarré, mais a été freiné lorsque Monsieur ZIMMERMANN a déclaré ne pas souhaiter récupérer cette somme, mais plutôt la transmettre au SDIS.

Quoiqu'il en soit, la commune souhaite remercier tous les contributeurs et décide de clore cette cagnotte. Elle la remettra ces prochains jours à Monsieur ZIMMERMANN qui pourra à son tour la remettre au SDIS, selon son souhait.

05.09. Attributions de compensation

Monsieur le maire informe les élus qu'il a pris la parole lors de la réunion de la Communauté de communes Hanau-La Petite Pierre (CCHLPP) du 27 janvier 2022. Son intervention concernait la délibération 6, à savoir les attributions de compensation (AC).

D'une part, le président de la CCHLPP - par ailleurs président de la Commission locale d'évaluation des charges transférées et maire du bourg-centre le plus important - refuse catégoriquement toute révision des AC et ce en défaveur de la commune de Weinbourg. Cette dernière tente - en vain - de faire évoluer cette situation depuis 2016.

D'autre part, et c'est nouveau, la CCHLPP souhaite uniformiser à terme la cotisation au SDIS, comprise dans les AC, entre les communes ayant un centre de secours et celles n'en ayant pas. Les premières sont les 4 communes ayant une AC très favorable. La part du SDIS sera de 20 € par habitant en 2022 pour la commune de Weinbourg (soit une hausse de 2,5 %) pour arriver à terme - et sans date - à une cotisation de 21 € par habitant (soit une hausse de 7,7 %).

Monsieur le maire trouve cette mesure doublement injuste : non seulement, la commune de Weinbourg ne perçoit pas les AC qui lui reviennent de droit - à savoir plus de 140 207,00 € par an - mais en plus

elle devra cotiser davantage encore pour le SDIS sous prétexte que le service rendu est le même pour toutes les communes du territoire. Il l'a donc fait savoir à la CCHLPP en réunion plénière, mais son intervention n'a eu aucune incidence et la délibération a été actée avec 3 voix contre (dont celle de Weinbourg) et 5 abstentions.

05.10. Remise des prix pour le concours des illuminations de Noël

La remise des prix pour les décorations de Noël n'a pu se faire jusqu'à présent, pour cause de protocole drastique lié à la crise sanitaire. La commission 5, les élus du CIE et le jury remettront le mercredi 23 février 2022 à 18 heures à la mairie. les prix aux récipiendaires :

Catégorie "fenêtres et balcons" : Gaby et Alain BURG

Catégorie "maisons et jardins" : Maxine et Marie-Sara BRIGNATZ

05.11. Incivilités

Monsieur le maire informe les élus que, depuis quelques semaines, quelques jeunes se retrouvent sur le Chemin du Fuerstweg avec leurs motos tout-terrain et y font du rodéo urbain. Jusqu'à présent ils ne généraient que des nuisances auditives.

Samedi 29 janvier 2022 cependant, ils ont mis en danger deux personnes âgées (80 et 83 ans) qui s'y promenaient, tout d'abord en les frôlant avec leurs motos, ensuite en les agressant verbalement. Visiblement, ils voulaient en arriver à une confrontation.

Monsieur le maire a signalé cet incident à la gendarmerie et a demandé à ce que ces services prennent l'affaire en main.

05.12. Conseil intercommunal des enfants

Madame Marie-Hélène BEINSTEINER informe les élus des travaux du Conseil intercommunal des enfants et notamment de ceux de la commission "Sport et loisirs" qui se réunit à Weinbourg.

Cette commission a programmé une semaine de tir à l'arc du au juillet 2022 et deux soirées d'astronomie les 12 et 13 août. Elle est en train de préparer cela et de chercher des partenaires.

Deux autres commissions fonctionnent à Obersoultzbach ("Solidarité et partage") et à Weiterswiller ("Nature et animaux") et proposeront aussi des activités. Les séances plénières se déroulent à tour de rôle dans chacune des trois communes concernées.

05.13. Décisions du maire par délégation

2022-CIM-1	Concession cimetièrè N°290 plan 132	WEISS Anna	19/01/2022	Renouvellement
2022-CIM-2	Concession cimetièrè N°288 plan 86	REBJOCK Denise	19/01/2022	Renouvellement

05.14. Compte-rendu du travail en commissions

Commission 1 : Réunions de préparation du budget - Prochaine réunion avec le bureau vendredi 18 février à 19 heures

Commission 2 : Le garage communal du stade municipal est en train d'être rangé pour héberger le tracteur communal et le service des espaces verts - Les garde-corps (place de la Mairie, église et salle polyvalente) seront repeints - Les horaires de l'ouvrier communal ont changé (semaines paires à 32 heures et semaines impaires à 28 heures)

Commission 3 : Plantations prévues, Cf. plus haut - Un des marronniers de l'ancienne aire de jeu devra être supprimé, car dangereux - Ancienne aire de jeu à nettoyer

Commission 4 : Le bulletin municipal est en distribution

Commission 5 : Installation du chauffage de l'école prévu dans la semaine 6 - Réunion avec le sous-préfet le 24 février concernant le RPI - Conseil d'école prévu le 4 mars - Réunion préparatoire le 22 février pour programmer la journée des jeunes

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le maire remercie les membres et lève la séance à 22 heures 27.

Weinbourg, le 02 février 2022

Le maire,
Yves RUDIO

